



BULLETIN D'INFORMATION

Le 

Coquesillon

ÉDITION SPÉCIALE URBANISME

**ADOPTION DES PREMIERS
PROJETS DE RÈGLEMENTS
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE ET LE PLAN
D'URBANISME À SAINTE-LUCE**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-312, modifiant des éléments du règlement de zonage no. R-2009-114, concernant l'usage des roulottes – Projet pilote 2022.

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-312 modifiant des éléments du règlement de zonage R-2009-114, concernant l'usage des roulottes – Projet pilote 2022 »
- Le but de ce règlement est de permettre est d'élargir l'usage des roulottes, utilisées à des fins de camping durant la période estivale. Présentement, le règlement de zonage autorise l'usage des roulottes en saison estivale sur les terrains occupés par un bâtiment principal du groupe Habitation, ou par une roulotte installée de façon permanente, et sur les terrains vacants situés dans une zone où les terrains de camping sont autorisés.
Par ce projet de règlement, le conseil veut élargir l'usage des roulottes en saison estivale à tous les terrains vacants de la municipalité situés dans une zone HABITATION ou VILLÉGIATURE.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-313, modifiant un élément du règlement des permis et certificats no. R-2009-118, concernant les roulottes et les véhicules récréatifs

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « *Premier projet de règlement R-2022-313 modifiant un élément du règlement des permis et certificats no. R-2009-118, concernant les roulottes et les véhicules récréatifs* »
- Le but de ce règlement est d'amender le règlement des permis et certificats pour faire concordance avec les modifications apportées par le règlement no. R-2022-312, au règlement de zonage.
HABITATION ou VILLÉGIATURE.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement ne contient pas de disposition qui pouvant faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-315, modifiant des éléments du règlement de zonage no. R-2009-114, concernant les types d'enseignes.

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « *Premier projet de règlement R-2022-315 modifiant des éléments du règlement de zonage R-2009-114, concernant les types d'enseignes* »
- Le but de ce règlement est de créer un nouveau type d'enseigne, à savoir une enseigne autonome de type C-1
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-316, modifiant des éléments du règlement de zonage no. R-2009-114, concernant la modification de la zone 155 (HBF) et la création de la zone 160 (MTF)

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-312 modifiant des éléments du règlement de zonage R-2009-114, concernant la modification de la zone 155 (HBF) et la création de la zone 160 (MTF).
- Le but de ce règlement est de modifier la cartographie de la zone 155 (HBF) en créant la zone 160 (MTF), afin d'y permettre de nouveaux usages, notamment un terrain de camping. La nouvelle zone 160 (MTF) est constituée du terrain de l'ancien Ciné-Parc, route 132 Ouest.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-317, modifiant des éléments du plan d'urbanisme règlement no. 2009-113, concernant la modification d'une aire d'affectation du sol du secteur Sainte-Luce

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-317 modifiant des éléments du Plan d'urbanisme règlement no.2009-113, concernant la modification d'une aire d'affectation du sol du secteur Sainte-Luce »
- Le but de ce règlement est de modifier la cartographie d'une aire d'affectation d'habitation de faible densité (HBF), en transformant une de ces parties en aire d'affectation multifonctionnelle (MTF). Il s'agit du terrain de l'ancien Ciné-Parc, route 132 Ouest.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-318, modifiant des éléments du règlement de zonage no. 2009-114 concernant la modification des zones 319 (HMD) et 320 (MTF)

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-318 modifiant des éléments du règlement de zonage no. 2009-114 concernant la modification des zones 319 (HMD) et 320 (MTF).
- Le but de ce règlement est de modifier la cartographie des zones 319 (HMD) et 320 (MTF), afin d'inclure 2 terrains longeant la rue des Érables, entre les rues St-François et Iréné-Thibault dans la zone 320 (MTF)
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-319, modifiant des éléments du plan d'urbanisme règlement no. 2009-113 concernant la modification de deux aires d'affectation du sol du secteur Luceville

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-319 modifiant des éléments du plan d'urbanisme règlement no. 2009-113 concernant la modification de deux aires d'affectation du sol du secteur Luceville »
- Le but de ce règlement est de modifier la cartographie de deux aires d'affectation du sol, soit une aire d'affectation du sol multifonctionnel (MTF) et une aire d'affectation du sol habitation de moyenne densité (HMD). Il s'agit de transférer deux terrains longeant la rue des Érables, entre les rues St-François et Iréné-Thibault, de l'aire d'affectation (HMD) à l'aire d'affectation (MTF).
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-320, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114 en ajoutant un usage autorisé dans la zone 326 (ILD)

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2022-320 modifiant le règlement de zonage no. 2009-114 en ajoutant un usage autorisé dans la zone 326 (ILD) »
- Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no. 2009-114, en ajoutant un usage autorisé dans la zone 326(ILD), à savoir l'usage auberge animalière. La zone 326 (ILD) est située en bordure de la route 298 Sud, côté Ouest.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-321, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114 en modifiant la définition de camping

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « *Premier projet de règlement R-2022-321 en modifiant la définition de camping* »
- Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no. 2009-114, en modifiant la définition de camping, pour y autoriser différents usages complémentaires, notamment un dépanneur et un casse-croûte.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 31 mars 2022, à 19h00, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement ne contient pas de disposition qui peut faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 10 mars 2022

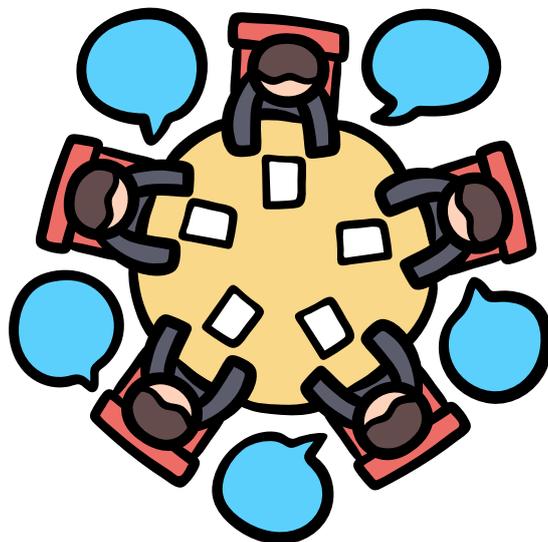
Nancy Bérubé

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Par la résolution numéro 2022-03-127 adoptée le 7 mars 2022, les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans:

- **Pierre Laplante**
- **François Loiselle**
- **Yann Côté-Nadeau**
- **Pierre Parent**



Remerciements

À la suite de leur départ, la
Municipalité de Sainte-Luce souhaite
remercier monsieur Florent Caron et
monsieur Bertrend Lechasseur pour leur
implication dans le comité consultatif
d'urbanisme au courant des dernières
années.

Merci !

LES ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les
abris d'hiver de rangement et les abris d'hiver pour
les accès piétonniers au bâtiment principal doivent
être enlevés au plus tard le 30 avril 2022.

